

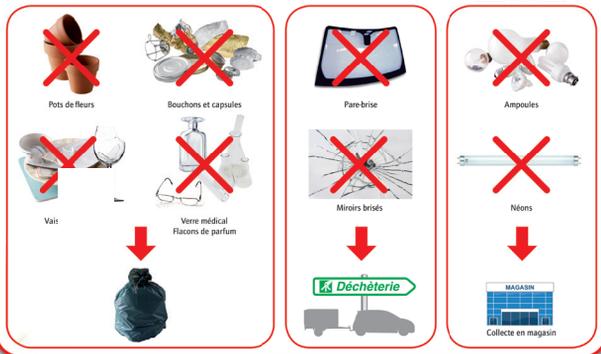
# COLLECTE DU VERRE

Bouteilles/pots/ bocaux... sont à déposer dans l'une des nombreuses bornes du territoire. Pour les localiser, consultez le site internet [georenesmetropole.fr](http://georenesmetropole.fr).



## ÇA RESSEMBLE AU VERRE MAIS NON !

Ils sont interdits dans les colonnes à verre :



Toutes les consignes de tri sur : [dechets.renesmetropole.fr](http://dechets.renesmetropole.fr)

## LES OBJETS EN BON ÉTAT



Tous les objets en bon état peuvent être déposés dans l'une des 6 déchèteries de la Métropole (Acigné, Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Mordelles et Saint-Armel) : vaisselle, meubles, livres, disques, électroménagers, vélos, jouets, matériel de jardinage, bibelots, vêtements...

Ces objets seront ensuite récupérés pour être donnés ou revendus à prix modique.

# LES DÉCHETS VOLUMINEUX



Les appareils électriques ou électroniques, les éléments d'ameublement les grands cartons...

## ► Les appareils électriques

Faites les reprendre par les commerçants lors d'un nouvel achat ou déposez-les en déchèterie.

## ► Les grands emballages en carton

Carton de déménagement, d'appareils électroménager et ménager... doivent être déposés en déchèterie, pliés et aplatis.

## ► Objets en bon état

- › Donnez-les à des associations (Emmaüs, Secours Populaire, Secours Catholique, ...)
- › Ou par l'intermédiaire de sites internet (donnons.org, co-recyclage.com, recupe.fr...)

# LES DÉCHETS ORGANIQUES



Rennes Métropole met gracieusement à votre disposition un composteur de 300 litres en plastique (inscription, modalités et lieux de diffusion sur le site internet [composteurs.metropole.fr](http://composteurs.metropole.fr) ou auprès du numéro vert). La Métropole propose des formations gratuites au compostage mais aussi au paillage et au broyage pour réduire les produits végétaux issus du jardinage.

Si toutefois, vous n'avez pas la possibilité de valoriser tous vos produits végétaux chez vous, la déchèterie est alors la solution.

# LES DÉCHÈTERIES DE RENNES MÉTROPOLE

Rennes Métropole compte **18 déchèteries** ainsi que **5 plateformes dédiées** aux déchets verts.

L'ensemble de ces sites est ouvert aux particuliers habitant la métropole, qui peuvent y déposer gratuitement leurs déchets.



## HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
Acigné							Site de Joval
Betton							La Noë Huet
Bruz							Les Garennes (route de Laillé)
Cesson-Sévigné							Route de Chantepie
Chantepie							Rue René-Cassin
Chartres-de-Bretagne*							Avenue du Trégor
Gévezé*							Le Bas-Painluc (route de Pacé)
La Chapelle-des-Fougeretz							La Senestrais (route de Montgermont)
Mordelles							ZA des Fontenelles (rue de la Croix Ignon)
Pacé							La Petite Fosse - Le Pont de Pacé
Rennes Baud							Avenue Chardonnet
Rennes Boedriers							Route de Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Rennes Villejean							Avenue Charles-Tillon
Romillé*							Rue de la Chauvrais, Route de Langan
Saint-Armel							Les Garmeaux
Saint-Gilles							ZA du Gripail (rue de la Perrière)
St-Jacques-de-la-Lande*							Allée de la Gautrais
Thorigné-Fouillard							ZA de Bellevue - L'Omelais
Vezi-le-Coquet*							Rue du Domaine

## PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS

Clayes*							Claire-ville (route de Romillé)
Brécé*							ZI de la Basse Croix-Rouge
L'Hermitage*							Route de Cintré
Le Rheu*							ZA du Chêne Vert (impasse Gerhoui)
Saint-Sulpice-la-Forêt*							ZA du Tronchay

\* Fermeture à 17 h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Périodes d'ouverture:  Matin (9 h - 12 h) -  Après-midi (14 h - 18 h).

- La déchèterie de Romillé n'est ouverte qu'aux habitants de Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Becherel, Romillé.

0 800 01 14 31

Service & appel gratuits

metropole.rennes.fr



METROPOLÉ  
rennes  
vivre en intelligence



Vous venez d'emménager, bienvenue !

TOUT SAVOIR  
SUR LES DÉCHETS



---

## MADAME, MONSIEUR

**Vous êtes arrivé(e) récemment sur l'une des 43 communes de Rennes Métropole et nous vous souhaitons la bienvenue !**

Composé de plus de 432 000 habitants, Rennes Métropole se veut un territoire exemplaire en matière de déchets. À ce titre, nous sommes engagés depuis 2015 dans un programme de trois ans « Zéro déchet, zéro gaspillage » qui vise à faire évoluer les pratiques pour réduire les déchets et progresser encore en matière de tri et de valorisation.

Pour que vous soyez, à nos côtés, un acteur clé de cette dynamique, nous vous adressons ce mini-guide dans lequel vous trouverez de nombreuses informations pratiques sur les bacs, sacs, lieux et services à votre disposition sur la métropole.

Vous remerciant par avance de votre implication.

*Olivier Dehaese*  
*Vice-Président en charge de l'énergie et des déchets*  
*Rennes Métropole*



# TOUT SAVOIR SUR VOTRE COLLECTE

*Le calendrier des collectes est organisé sur cinq jours, du lundi au vendredi.*

**Il existe deux types de collecte :**

- ▶ La collecte **en porte-à-porte** des ordures ménagères et des déchets recyclables,
- ▶ la collecte **en apport volontaire** dans certaines zones : lotissement, ZAC, quartier...

## **Des contenants adaptés à l'habitat**

Pour la collecte des recyclables et des ordures ménagères, des bacs ou des sacs jaunes transparents sont mis à la disposition des particuliers. Ils sont adaptés au type d'habitation.

Pour toute demande de contenant, connectez-vous sur le site internet [metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr) ou contactez le numéro vert.

**0 800 01 14 31** Service & appel gratuits



**Pour connaître le type de collecte et les jours de collecte de vos déchets, consultez la page «Déchets malins» sur [metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr) ou appelez le numéro vert**

# PORTE-À-PORTE OU APPORT VOLONTAIRE

*Pour le savoir, rendez-vous sur [metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr) ou appelez le 02 99 67 00 00*



## COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

### ► Pour les ordures ménagères

Dépôt en sacs fermés de vos ordures ménagères dans le bac.  
Merci de présenter la poignée vers la route afin d'en faciliter la manipulation par les agents de collecte.



### ► Pour les déchets recyclables

En fonction du type d'habitat, dépôt de vos déchets recyclables (sauf le verre) en bac ou en sac jaune transparent.

Pour la collecte en bac, déposez vos déchets recyclables en vrac (sans sac) dans le bac jaune.

## SAC DE PRÉCOLLECTE

Que vous soyez en bac ou en apport volontaire, un sac de pré-collecte peut être mis à votre disposition pour simplifier le tri des déchets recyclables. Demande à faire par mail sur [dechets@rennesmetropole.fr](mailto:dechets@rennesmetropole.fr) ou auprès du numéro vert.



## PRINCIPE DE RATRAPAGE DES JOURS FÉRIÉS POUR LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Le principe est le décalage d'une journée de toutes les collectes après le jour férié jusqu'à la fin de la semaine  
(Ici l'exemple d'un mercredi férié)

LUNDI  
Collecte  
habituel

# VOLONTAIRE ?

ou appelez le numéro vert



## COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

- ▶ Les dépôts de sacs ou de déchets en vrac sont interdits en dehors des conteneurs.  
**Les encombrants sont à déposer en déchèterie.**
- ▶ Pour les ordures ménagères  
Les ordures ménagères sont à mettre en sacs fermés dans la borne. Seuls les sacs de 50 litres maximum sont acceptés.
- ▶ Pour les déchets recyclables  
Déposez vos déchets recyclables en vrac (sans sac) dans la borne.



## AUTOCOLLANT STOP PUB

Vous ne souhaitez pas recevoir de publicités dans votre boîte aux lettres ? Apposez un STOP PUB !

*(disponible dans certaines mairies ou à l'accueil de Rennes Métropole – 4, avenue Henri Fréville à Rennes).*

LUNDI  
Collecte  
habituelle

MARDI  
Collecte  
habituelle

MERCREDI  
**FÉRIÉ**  
Pas de  
collecte

JEUDI  
Rattrapage  
du mercredi

VENDREDI  
Rattrapage  
du jeudi

SAMEDI  
Rattrapage  
du vendredi